



*Conférence au  
Foyer rural de Rousses  
Juillet 2017*

# Moulins de Rousses

*par Gérard Caillat*



1. Le moulin (quartier du Moulin)
2. Le seigneur et ses tenanciers
3. Le temps des entrepreneurs

# Les sources

1. Archives familiales : Rouquette, Martin, Chaze, Gautier, Valat, Meynadier
2. Archives départementales de Lozère, du Gard, de l'Hérault  
Chartriers seigneuriaux (Salgas)  
Notaires  
Cadastre (1811) et son ancêtre le compoix (1558)

1.  
LE MOULY, DES  
MOULINS  
(RECENSEMENT)



## Cadastre de 1811 : 5 moulins

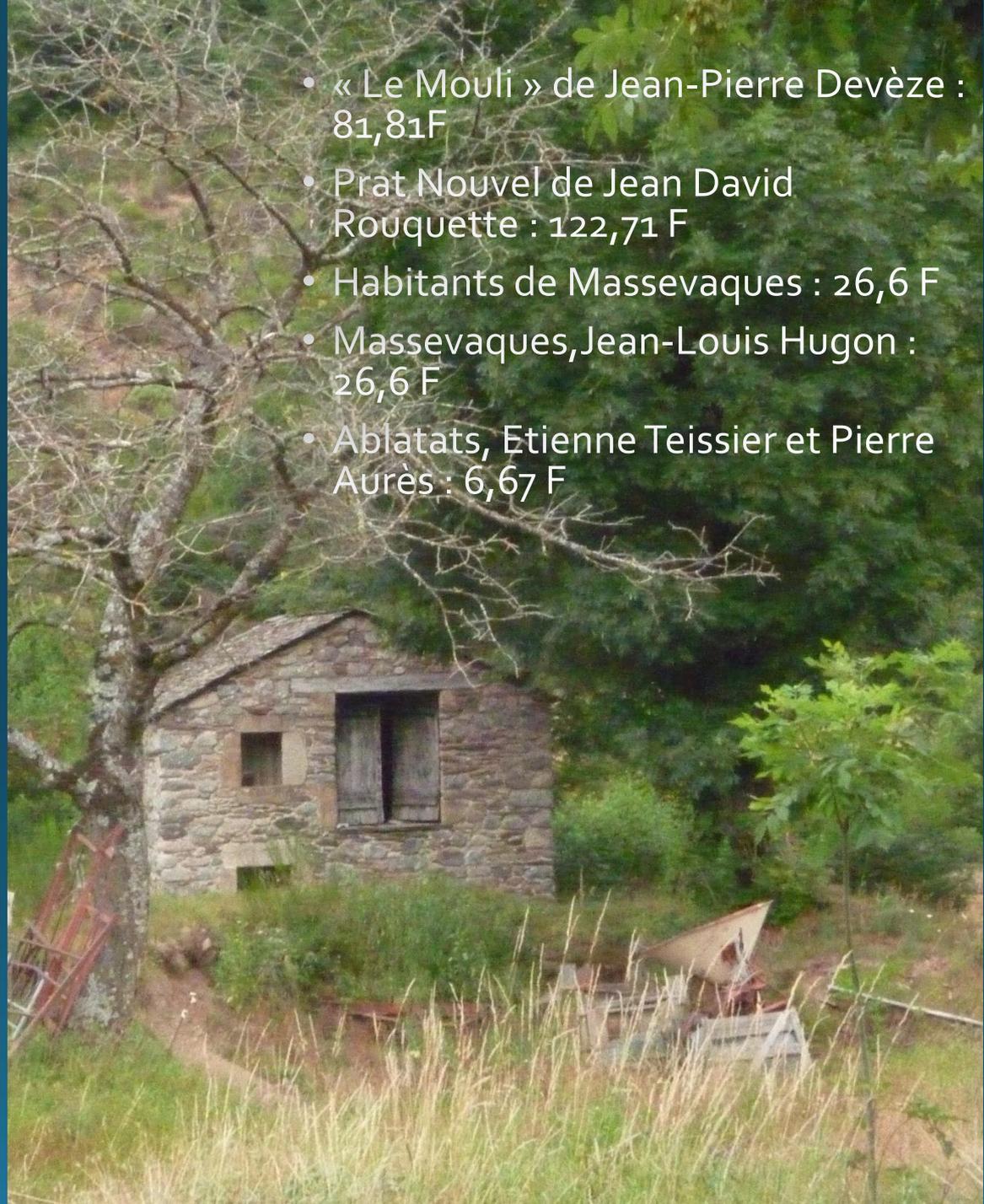
En 1809, 90 000 moulins à eau en France

Soit 1 moulin pour 300 habitants

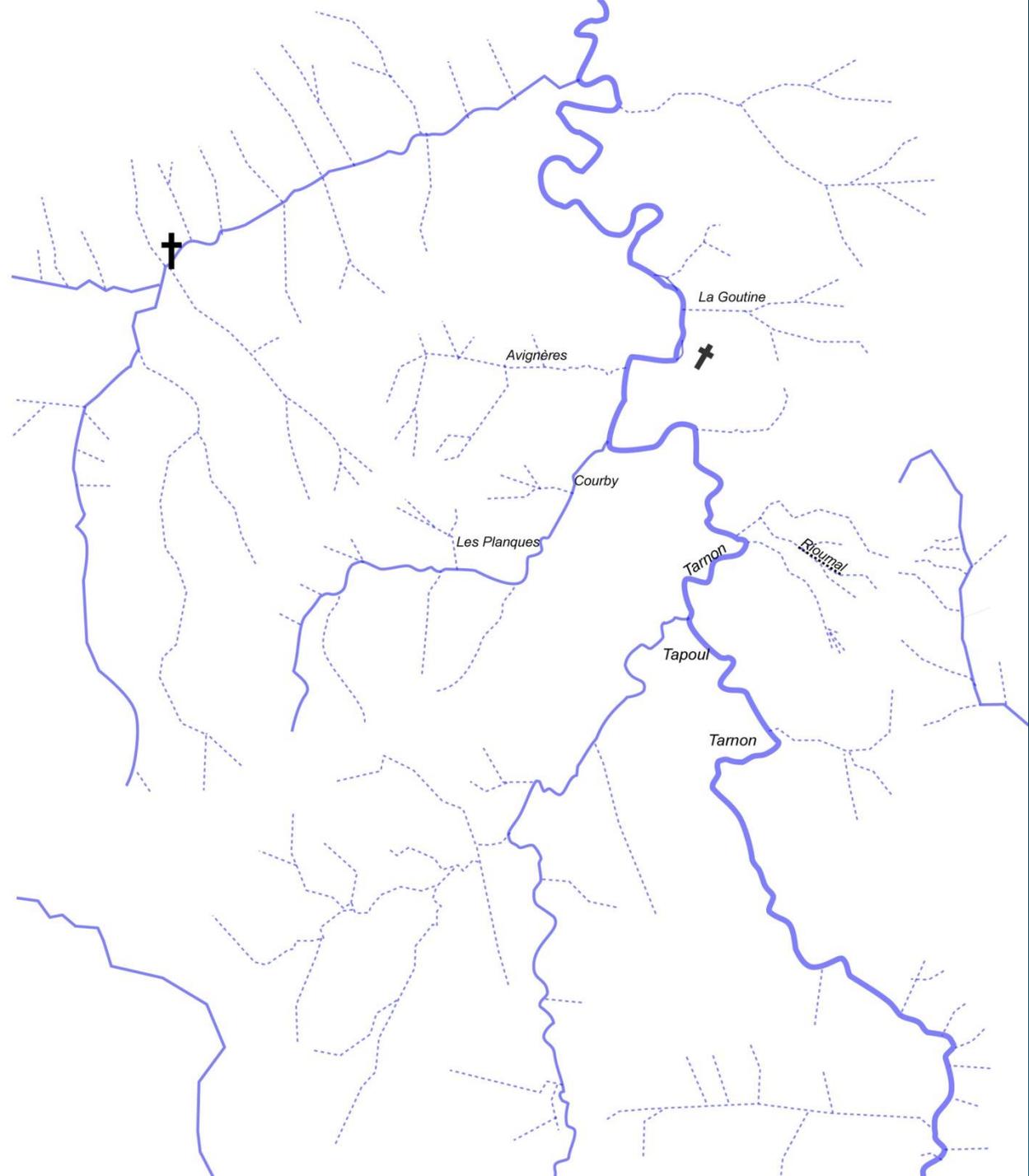
1268 moulins en Lozère, soit 1 moulin / 100 habitants

À Rousses : 5 moulins, pour 438 habitants

- « Le Mouli » de Jean-Pierre Devèze : 81,81F
- Prat Nouvel de Jean David Rouquette : 122,71 F
- Habitants de Massevaques : 26,6 F
- Massevaques, Jean-Louis Hugon : 26,6 F
- Ablatats, Etienne Teissier et Pierre Aurès : 6,67 F



# Réseau hydrographique

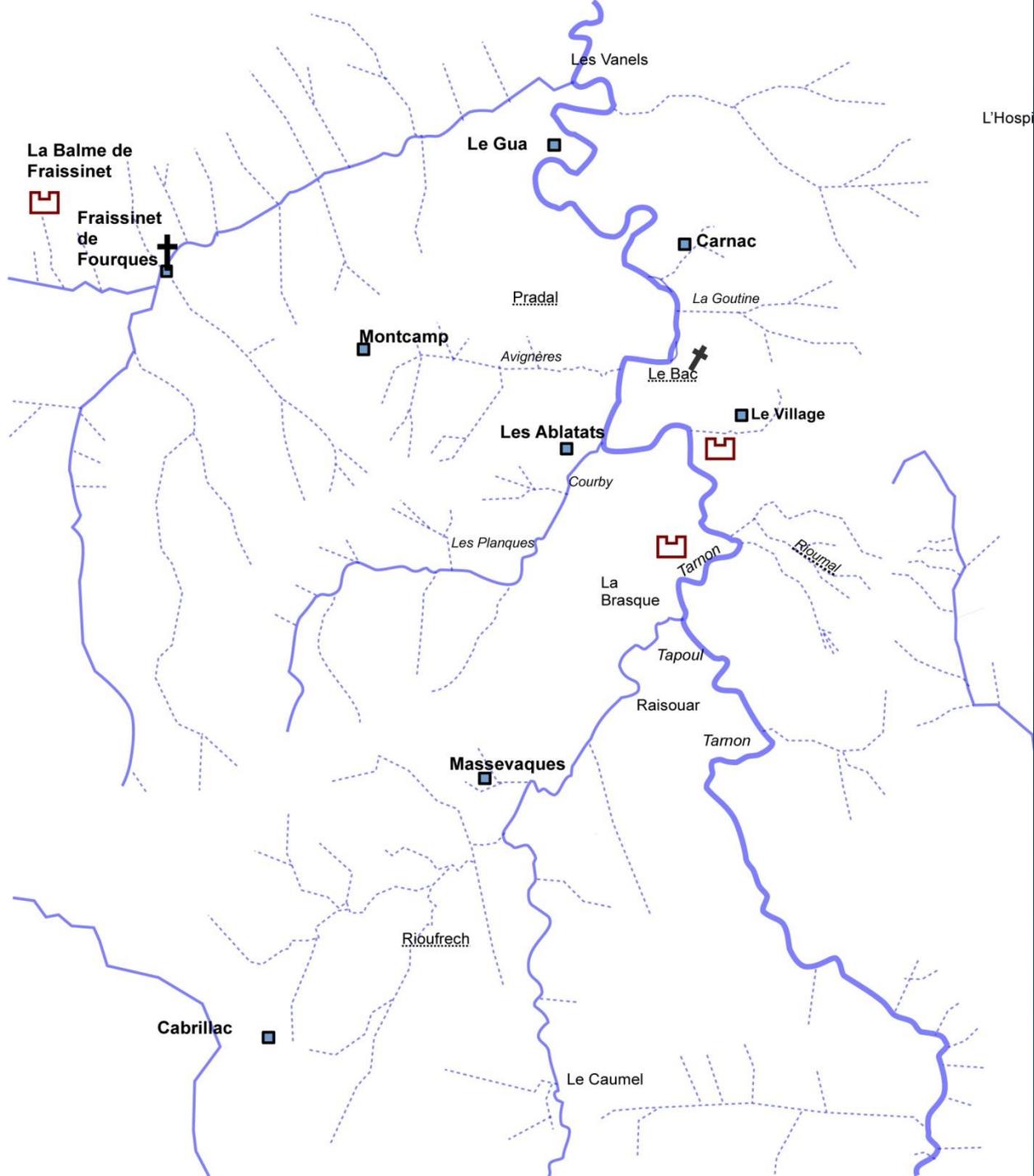


# La paroisse de Fraissinet



Communautés d'habitants

# Moulins de manse sur les valats



# Les seigneuries

Mandement de La Balme

Mandement de Rousses

de Barre

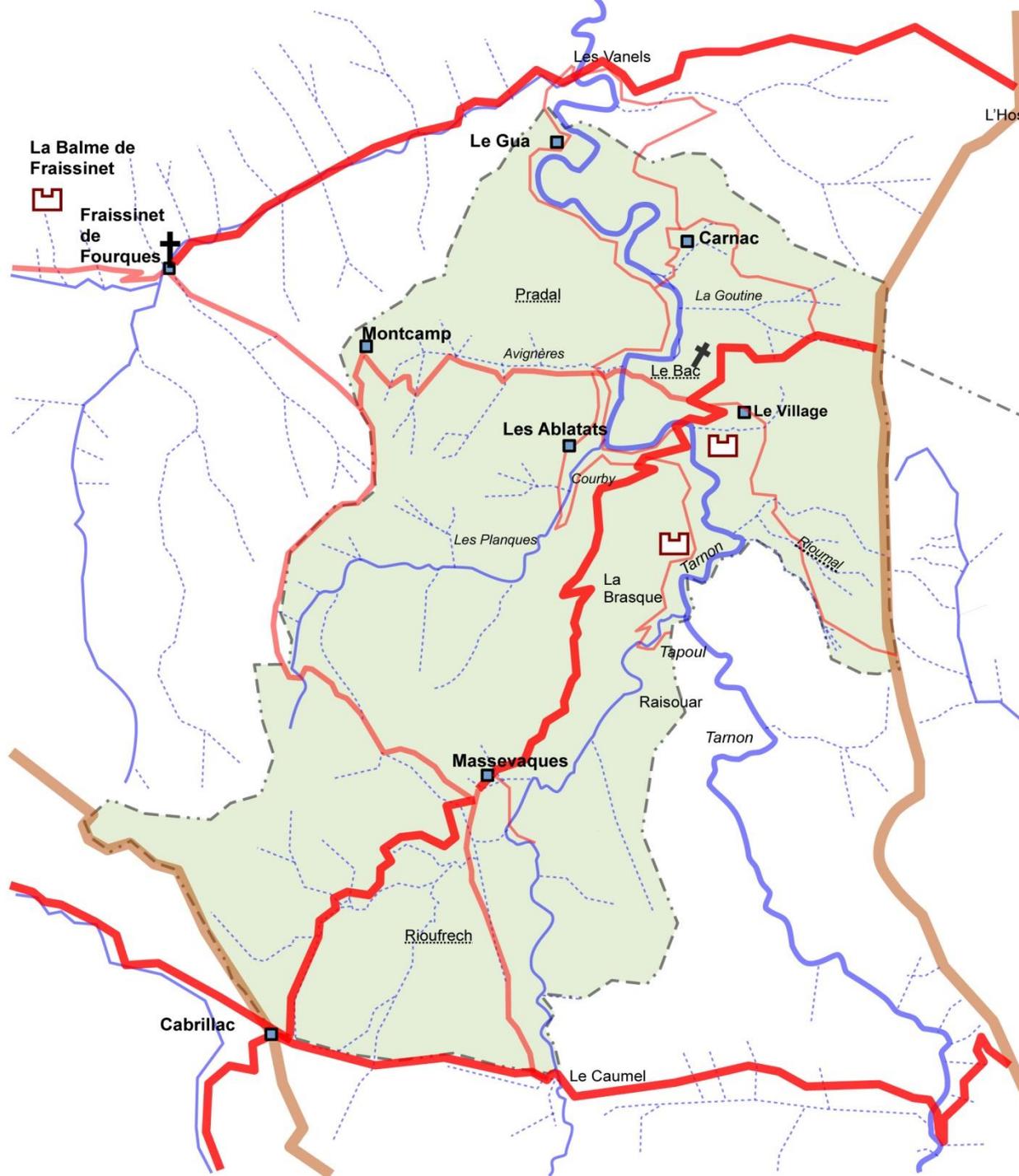
Taulignan , 15<sup>e</sup> siècle

Taulignan et D'Auriac

De Marin (1577-1645)

De Pelet (1645-...)

De Pierre de Bernis (...-1793)



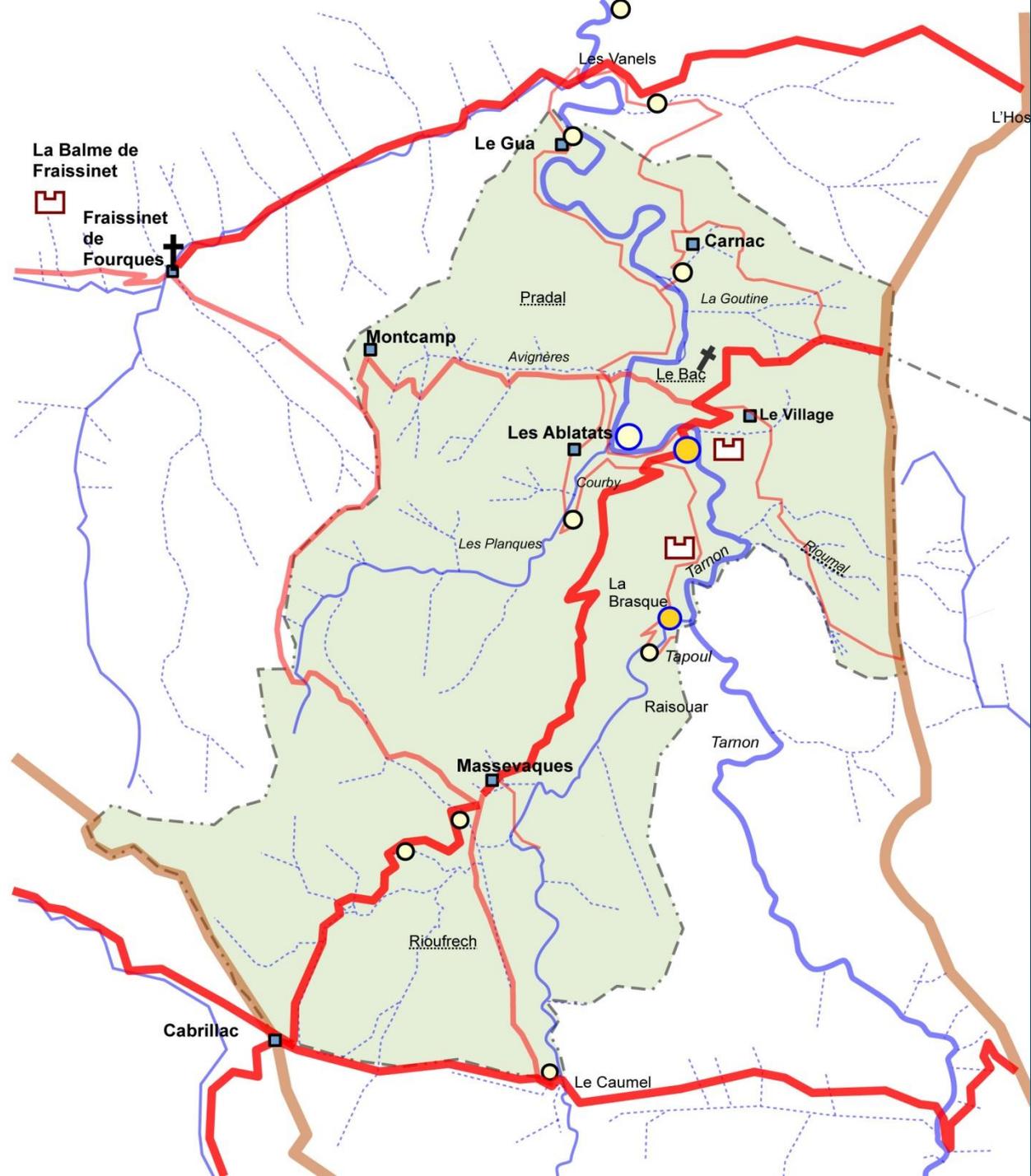
# Moulins, chemins et valats

Chemins messadier

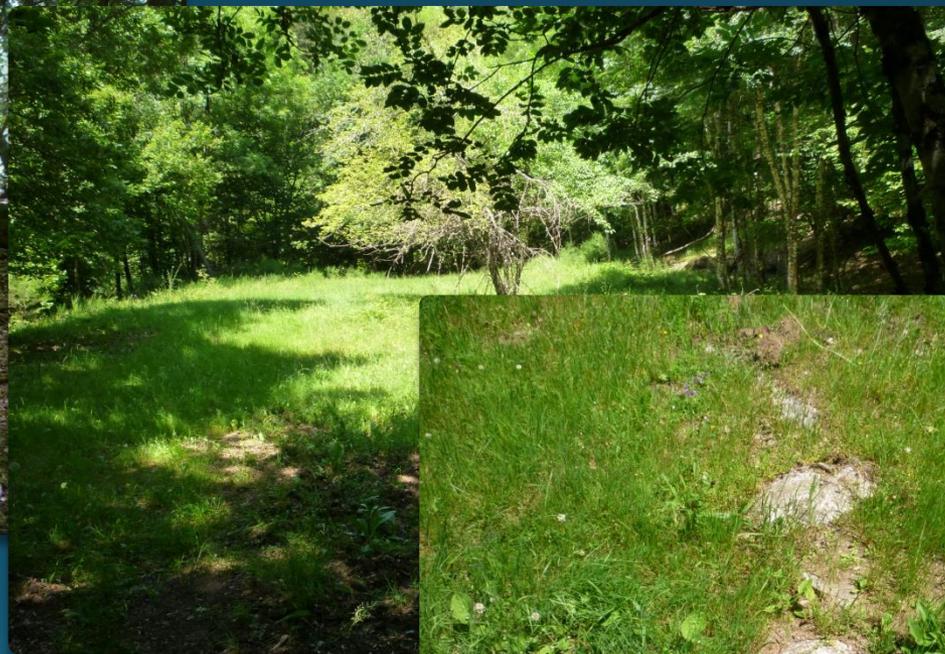
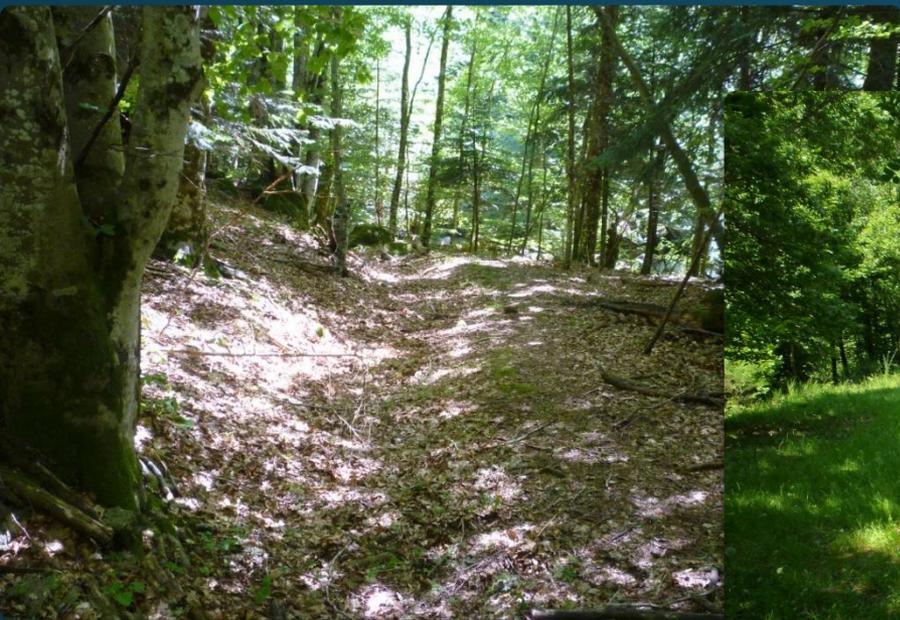
Chemin de Basville

Chemin des foires

1. Paillos (1813)
2. Rieufait (1813)
3. Royric : Une partide de prat appela marguaret pres del molin cft del cap bertrand cumbemale bezal al miech de pe en lo vallat de royri de levan en la rebieyro (Jacques Relhan, 1558)
4. Moulin ruiné au valat des Fons (1738)
5. La Planque (1493, démoli vers 1740) sur le valat de Courbi « aux appartenances dudit Massavaques »
6. Moulin du Tapoul (1408)
7. Castanie del mouly viel de Remes 1408
8. Moulin de Rousses (Remes, 1408-19..)
9. Prat Nouvel (1776-1965)
10. Moulin de Carnac (1365)
11. Moulin du Gua (1747)



# Moulins disparus : le Tapoul

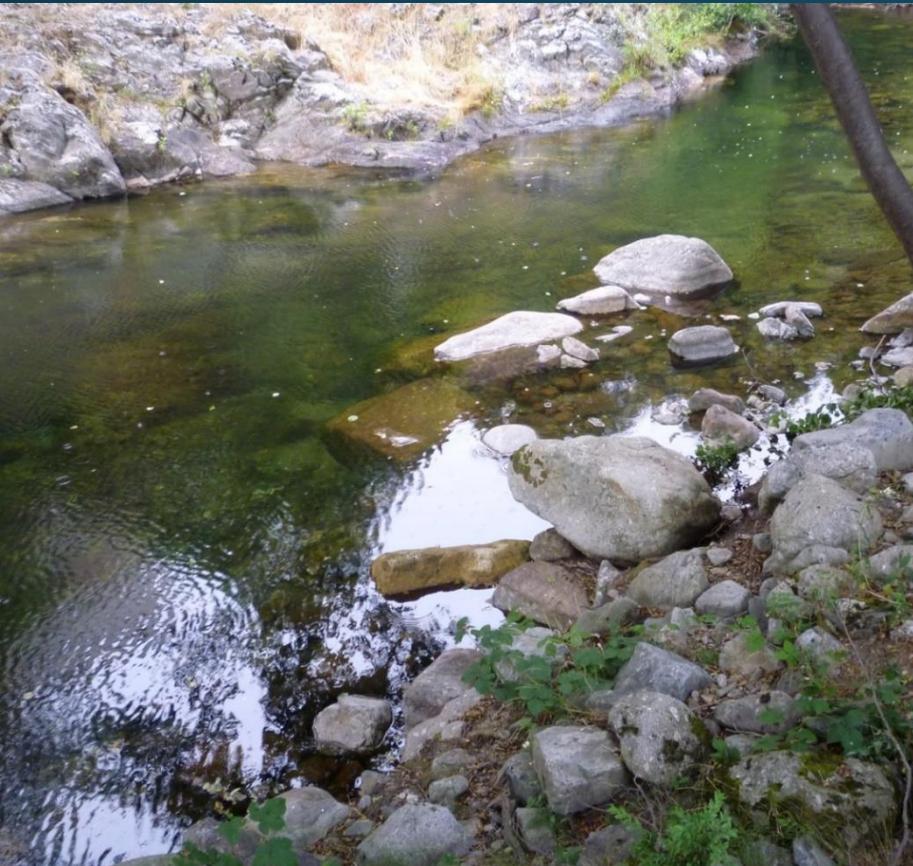


# Moulins disparus : La Planque, las Planquettes (1493, démoli vers 1740)

« aux appartenances dudit  
Massavaques appelée las  
Planquettes ... y a moulin  
... avec ses droits, entrées,  
sorties dérivations, beaux  
et autres droits auquel  
Jean Compan peut moudre  
ses bleds sans payer  
mouture »



# Vestiges du « Mouly », nom du quartier de Rousses





2.

LE SEIGNEUR  
ET SES  
TENANCIERS

(16<sup>e</sup> – 17<sup>e</sup> s.)



# Moulin de communauté (1365)

Les « hommes » de Carnac (nouvel achat, 1365)

« comme ledit moulin n'est pas banal et qu'il ne portât point de revenu lorsqu'il était même en état (n'ayant jamais été affermé du moins qui soit venu en connaissance) chaque habitant qui voulait moudre étant obligé lui même de faire aller ledit moulin »

(AD 34, C 3002, 1686)

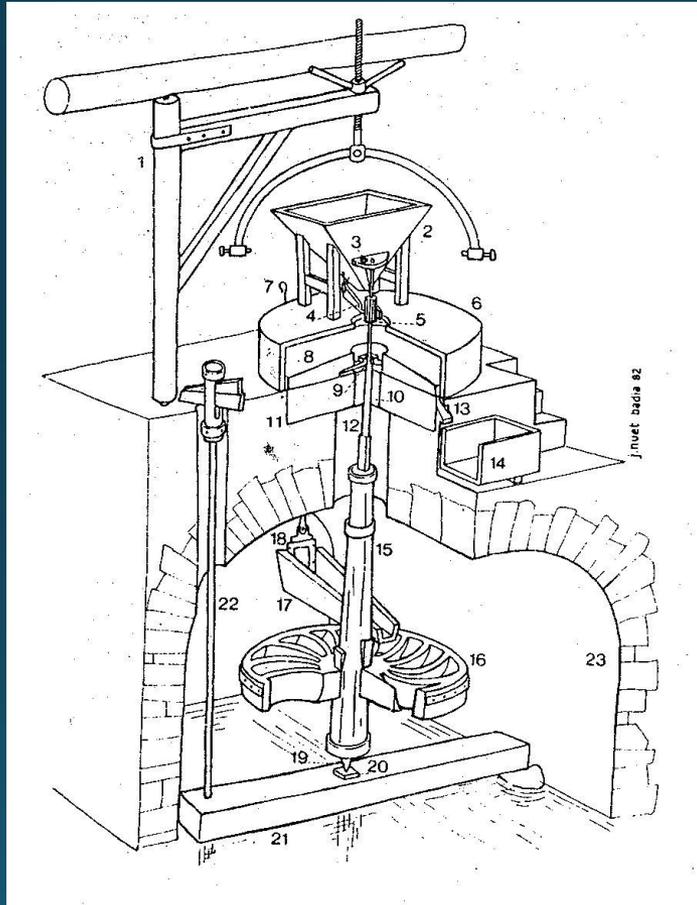


Farine, scie, martinet,  
foulon, huile ;

mouvement circulaire  
et linéaire alternatif



# Moulins bladiers : la dîme de 1560



Massevaques 50 cestiers seigle,

Rousses, 30 cestiers : 18 seigle et le reste autre blé

Carnac, 30 cestiers moitié seigle et froment et l'autre moitié autres blés,

Montcam aux Ablatats, 30 cestiers : 17 cestiers seigle ou froment et le reste autres blés,

au lieu du Valgalier, 50 cestiers : 30 cestiers froment ou seigle et le reste autre blé,

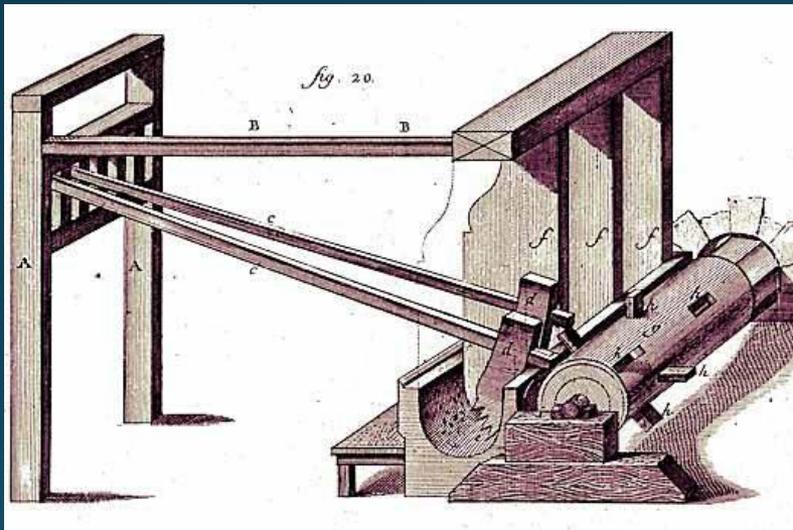
Fraissinet 50 cestiers c'est 30 cestiers seigle ou froment et le reste autres blés,

Fourches ou Malbosc, 32 cestiers : 20 cestiers seigle ou froment et le reste autres blés

Autres blés = millet rouge, orge, avoine, millet noir

# Moulin foulon

Castanet et canebière appelé le moly  
à Carnac (1583, AD 48, 3 E 5605,  
Bragouse)



En **1596**, André Gerail **maître tondeur de drap du moulin de Rousses** épouse Suzanne Meinadier fille d'Anne Fornièrre et de feu Claude Meynadier

En dot :

- 180 livres tournois
- une robe de couleur estant de Salve ou d'Anduze de la couleur que plaira ausdits futurs mariés,
- trois robes drap de maison du présent pays
- une flessade en 4 linceuls, le tout bon, neuf et compétant pour son lit dotal,
- deux fils garnies et nourriguières bonnes et suffisantes
- outre ce dessus lui donnent ... la liberté et faculté de lui semer à leur canabière ... [les] futurs mariés ... seront tenus fournir la semence

En 1725 : 800 bêtes à laine à Rousses

# Affermage du moulin seigneurial (1632)

auxquelles maison et moulin ledit Maleville sera tenu faire un moulin bladier pour faire moudre le froment et autres blé pour faire pain blanc et pas ensemble l'autre **moulin brun** qui est en état

faire tirer avec bornios et à ces fins faire accommoder prise et la boutade ou paissier

le seigneur de Rousses « sera tenu en y fournir le bois nécessaire pour faire les dits bornios et les ferrements nécessaires comme le pail ,palastre et passette d'icelui ensemble tout autre bois qu'il y faudra »

Maleville pourra tenir et nourrir au moulin « 12 bêtes à laine, 2 pourceaux ou truies, 1 gal et 10 galines et chapons, ceux qui lui feront besoin »

« prendre ou faire prendre du poisson ou truites le long du béal par lequel l'eau passe pour aller au moulin sauf durant le temps que les truites fraieront

Et aussi prendre des fustes et autres bois nécessaires aux bois et pièces du seigneur ... pour l'entretien des moulins bladiers et drapiers suivant la coutume, et le bois pour son chauffage ... comme un des habitants dudit Rousses

et ce sous les entrées de 64 livres et la censive annuelle de 20 livres argent et 24 livres bourre



# 3. LE TEMPS DES ENTREPRENEURS

(18<sup>e</sup> siècle)





(paissière de Grategal)

Épisodes cévenols, grands travaux et industrie textile  
languedocienne (laine et soie)

# La famille Devèze et le « Moulin »

Pierre Devèze et Marguerite Aures => Antoine (?), Pierre (1707), David (1710), Marie (1712), Marie (1713), Jeanne (1716), ... (1718), Louise (1720), Margot (1722), Suzanne (1724)

Pierre (1707-1760), plante mûriers et oliviers, épouse Jeanne Aures, => Jeanne (1748), fille (1749), David Devèze maître maçon (1752-1791), de Jean-Antoine menuisier (1756-1811) épouse Suzanne Fage 1787; Marie; Suzanne (1757) épouse Laget

Jeanne Aures, veuve, tient le moulin jusqu'en 1776

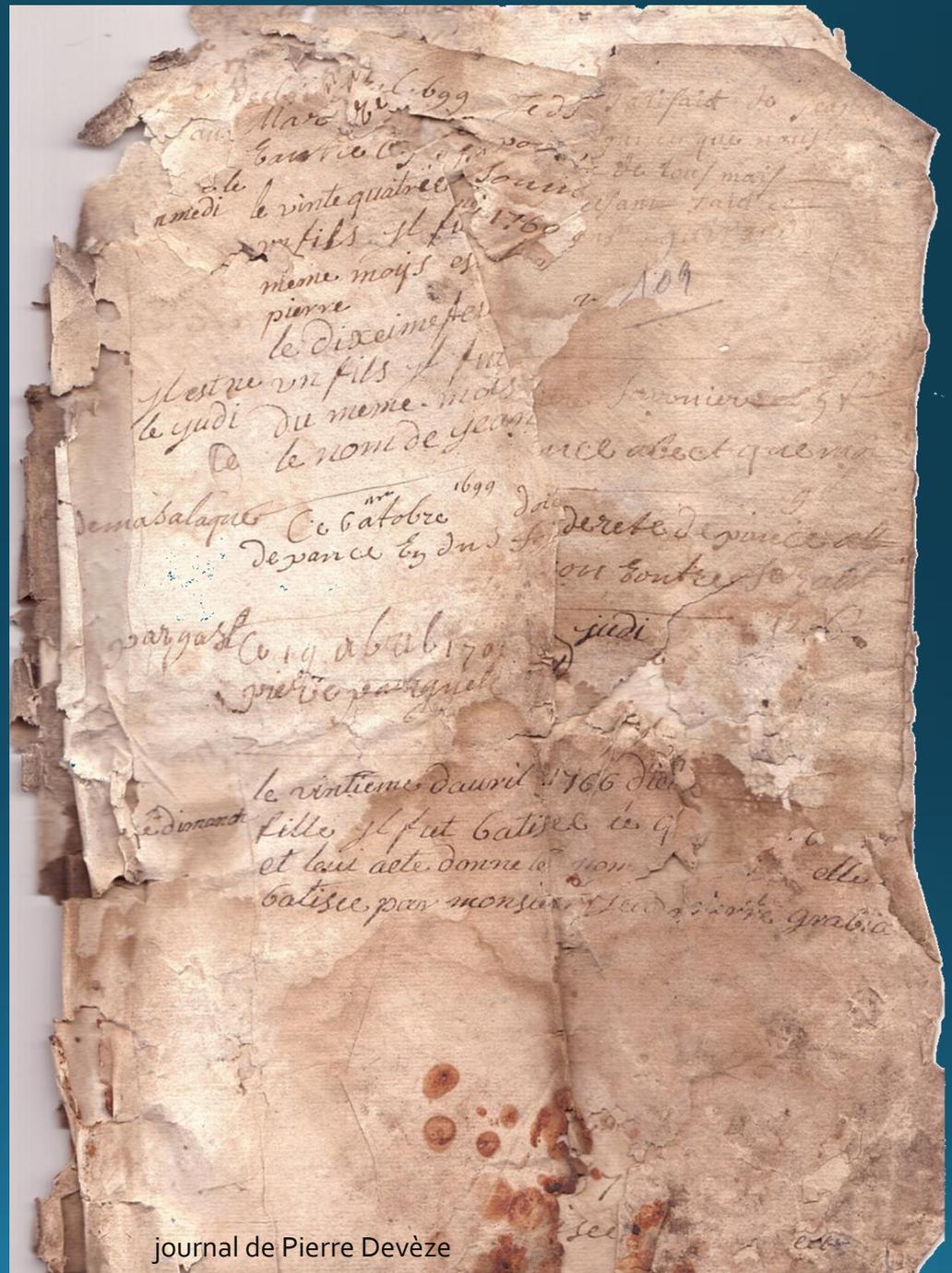
David (1752-1791), épouse Madeleine Pénarié 1783, succède à son père => Jean-Pierre (1783-1850),

Jean (1756-1811) en tant que tutelle

Jean-Pierre (1783-1850), époux de Marie Tardre 20 ventôse an 7 (1799) (c. 1773-1847, 74 ans), de 1811 à 1822 => Jean-Pierre (27 nivôse 7 16 janvier 1799-1818) et Marie (4 ventôse an 9 23 février 1801)

Marie (4 ventôse an 9 = 1800) épouse de Louis-Victor Rouquette (1796-1837) 20 décembre 1820 cultivateur fils de David Rouquette et de Marianne Alcais; a en dot le moulin; ménagère veuve de Rouquette en 1837, meunière en 1841, vivant en 1845

Jean-Pierre (1783-1850), fermier de Louis-Victor Rouquette au nom de Marie Rouquette sauf du moulin (bail de 1833) (Meynadier 96)



journal de Pierre Devèze

## La famille Rouquette et le Prat nouvel

Jacques , « religieux », décède avant  
1763, père de Jacques, de David et de  
Jeanne (...-1789)

Jacques ménager, décède avant 1788,  
épouse Anne Puech, père de David et  
de Jean-Pierre

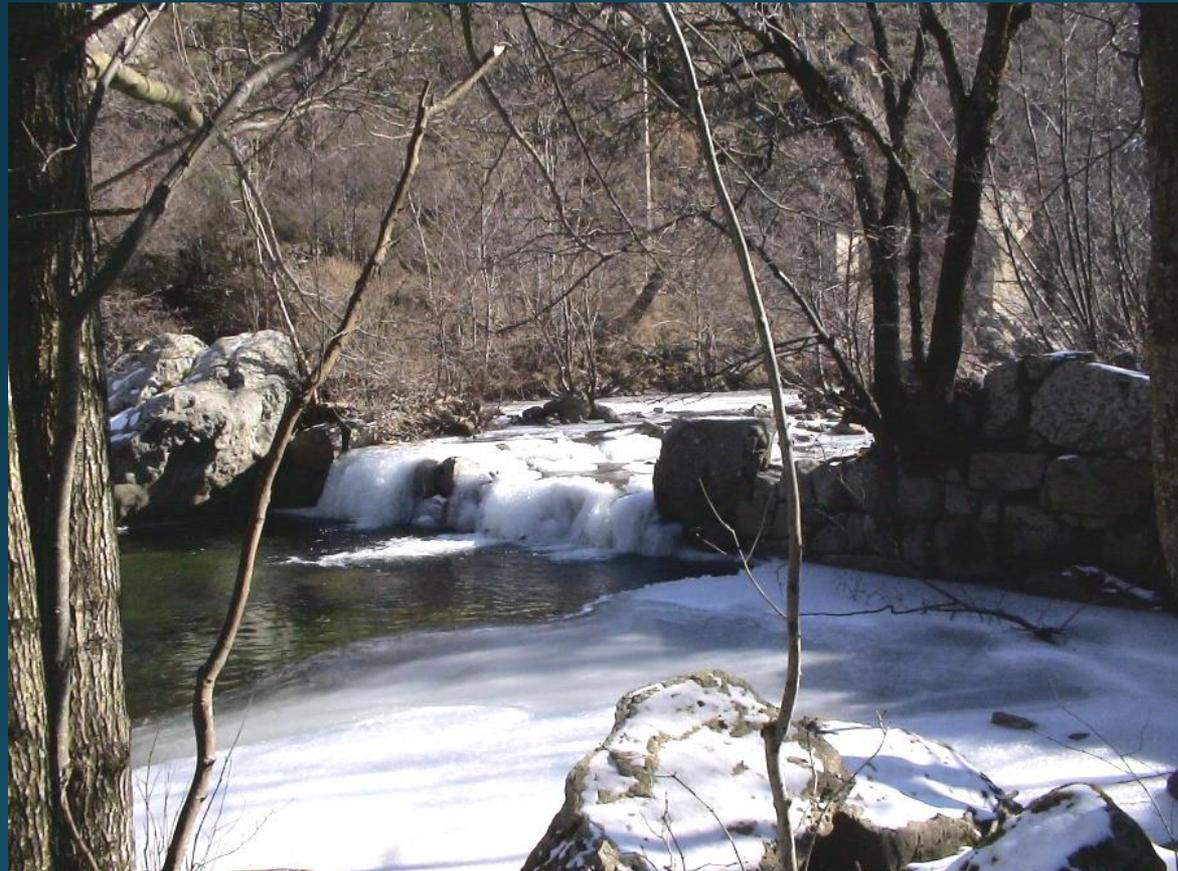
David (...-1790), épouse en 1783  
Marianne Alcais, père de Jean-David  
et de Louis-Victor (1796-1837)

Jean-David (1785-1852), maire de  
Rousses en 1831, épouse Marie  
Agulhon, père d'Eugène, d'Alix et de  
Lucie

Eugène



# 1733 : le prix de la vente du moulin



Pierre Devèze (1707-1770) achète le moulin (réduction de censive à un denier)

Il doit faire à ses frais

« une écluse à la rivière dudit lieu de Rousses que les inondations passées ont emporté à l'endroit qu'elle lui sera marqué pour faire dériver l'eau au pred dudit seigneur appelé del Fraise, et béal nécessaire pour conduire ladite eau ».

Le seigneur de Salgas n'est tenu « de contribuer en rien que le boisage qu'il fera couper et apporter à ladite écluse tant seulement et rien plus, et ledit Devèze rendra ladite écluse parfaite depuis les fondements qu'on prendra au ferme, fournira les ferements et toutes autres choses, et la fera solide et perdurable dans le tems

## Et encore

Une autre écluse « pour conduire les eaux au pred appelé de pred Nouvel dudit seigneur, sans que ledit seigneur soit obligé de contribuer en rien...

Les « réparations qu'il convient faire à la grange foin dudit seigneur de Salgas qui en (sic) a son pré nouvel y faire 5 encoules et remplir le prix fait qui avait été baillé ci devant audit Devèze pour ledit seigneur pour la somme de 100 livres a chaux et sable, le tout de bonne maçonnerie ».

Toutes les dettes entre eux sont éteintes :

celles que le seigneur « pourrait luy devoir d'ailleurs pour réparations à prix fait, qu'il luy avoit fait à son pigeonier de Rousses, maison, domaines faites audit Rousses, que de toutes les autres réparations faittes pour ledit seigneur à son nouveau pred de Salgas, et autres choses de tout le passé jusqu'à ce jourd'huy, »

celles de Devèze pour « tous les arrérages desdites censives et autres choses qu'il pourrait luy devoir de tout le passé jusqu'à ce jourd'hui ».



# 1739: affermage du Prat Nouvel

## Prat Nouvel, 1668-1670

« Jean Puech avec Pierre Sousils du lieu de Notre Dame de la Rouviere ont pris le prix fait de conduire l'eau au pred nouveau que je veux faire au Pont Viel pour lequel leur ay donné 60 livres argent et 26 cartes seigle leur ayant payé le tout ce 23 septembre 1668 auquel jour ils ont achevé leur pris fait.

• ...

J'ai baille à David Aures le pris fait de nettoyer le susd pred de Pontviel tant des pierres que tout autre marrain et a arracher les souches de buys comme luy a este marque par Pontier Antoine Aures des Ablatats et le sus pourquoi lui donne 50 livres argent et neuf cartes millet noir, lequel millet lui ay desliverer reste l'argent a compter sur ce qu'il me doit et led Aures doit avoir achevé led pris fait à la fin d'avril 1670. »



# Bail de 1740 à Jacques Rouquette

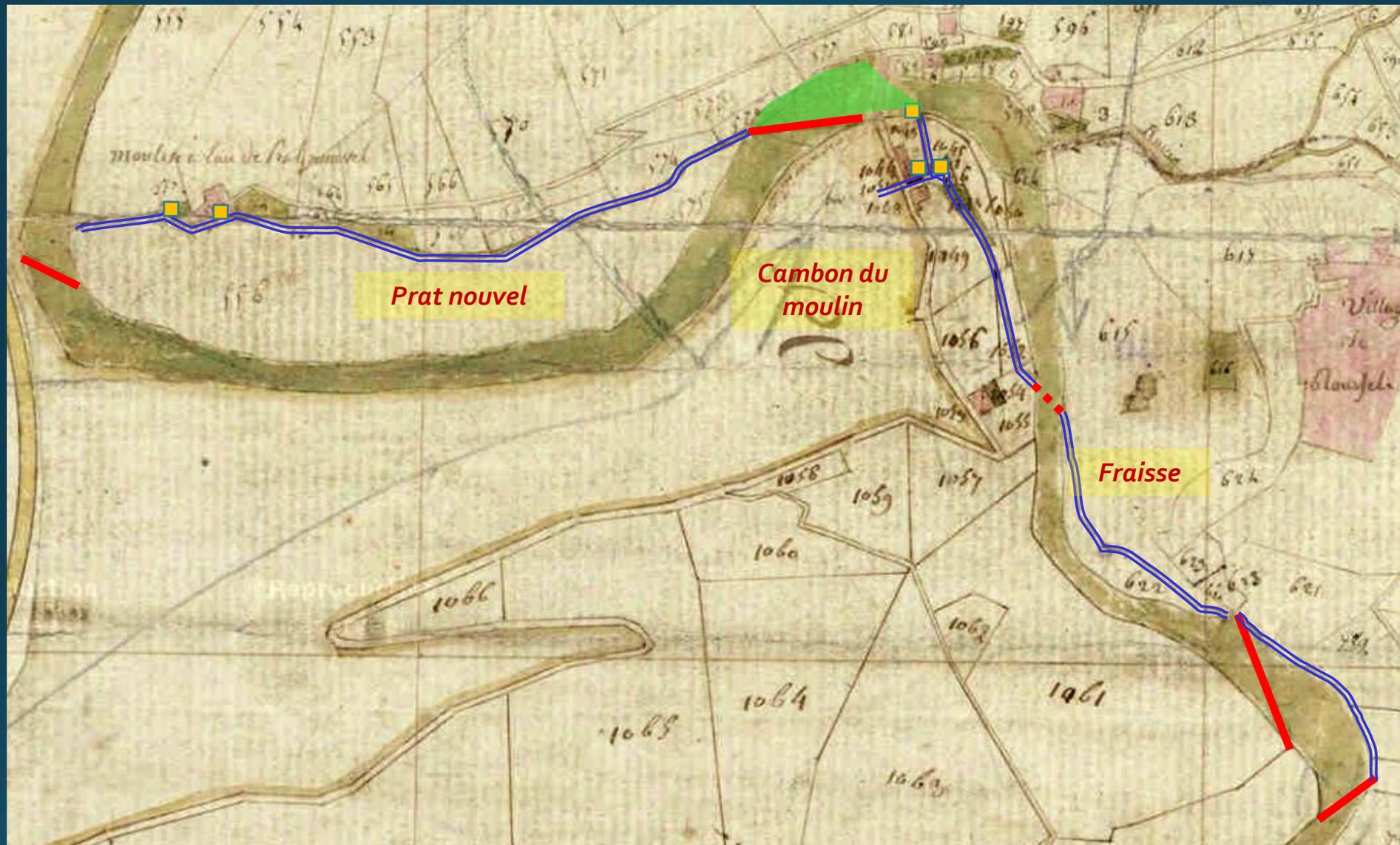
« Sous la pension foncière annuelle et perpétuelle de la somme de 300 livres tous les ans a perpétuité payable à chaque fête de St Michel Arcange à commencer à la St Michel 1740 ainsi sont continué a perpétuité comme ledit Rouquette promet et s'oblige de payer et porter le susdit jour au château de Salgas du seigneur

Rouquette sera tenu de bailler 4666 livres comme il promet le jour de la St Michel prochain en un an et en les balhant la dite pension demeurera réduite par le présent acte sur le pied de trois pour cent

Claude de Pelet lui laisse le « cabal », soit 96 bêtes à laine y ayant 20 moutons moitié tarnens et l'autre moitié doublens 42 brebis nourricières 17 de l'âge de 4 ou 5 ans 13 de port et de bonne recepte 6 vieilles étant berches plus 6 doublenques 17 vassieux et 17 vassives, plus la somme de 273 livres pour la valeur des cabeaux gros pour acheter de bœufs, mules, pourceaux et autres cabeaux plus 7 cartes millet noir 3 cartes genevre plus la quantité de 14 cestiers une carte bled seigle mesure du marché de Barre », le tout faisant partie du bail en cours

le preneur doit « réparer meliorer les dits biens, remettre les maisons paillers écuries dudit domaine en état de même **que les peissières qui ont été détruites**, relever faire faire à ses frais dépens l'escluze du pred du Fraisse que la dernière inondation a emporté »





Paissière et béal

# Procès et transaction (1776-1788)

Rouquette continuera de faire valoir les moulins qu'il a déjà construits soit bladier ou à huile et ceux qu'il pourrait faire construire dans lad. pièce du pré Nouvel seulement soit dans la partie dud. pré qui est au terroir de Rousses soit dans celle qui est au terroir du Bac, ensemble les moulins à foulon ou d'un autre genre qu'il pourrait faire construire à l'avenir dans lad. pièce,

En considération de ci dessus led. Sr David Rouquette a payé un peu avant cet acte aud. David Devèze la somme de 1350 livres ...; et ici même a été présent Sr Jean Devèze habitant au susd. lieu de Rousses lequel a déclaré avoir aussi reçu un peu avant cet acte dud. David Devèze son frère aîné et des mêmes deniers que celui-ci a touchés dud. Rouquette la somme de 475 livres qui lui étaient dues savoir 400 livres pour restes de ses droits légitimes paternels réglés dans le contrat de mariage dud. Sr Jean Devèze.

Il est convenu que la chaussée qui porte les eaux au pré nouvel et aux moulins dud. Sr David Rouquette restera à la hauteur qu'elle a actuellement aux endroits les plus élevés et les endroits les plus bas qui se trouvent à la gauche de la rivière ... pourront être exhaussés tout au plus d'un pan sans qu'on puisse sous aucun prétexte les mettre au niveau de la partie de la chaussée où commence le canal dud. Sr Rouquette.



Moulin à huile de Prat Nouvel

# David Devèze, diversification et faillite

La dîme, contre Agulhon

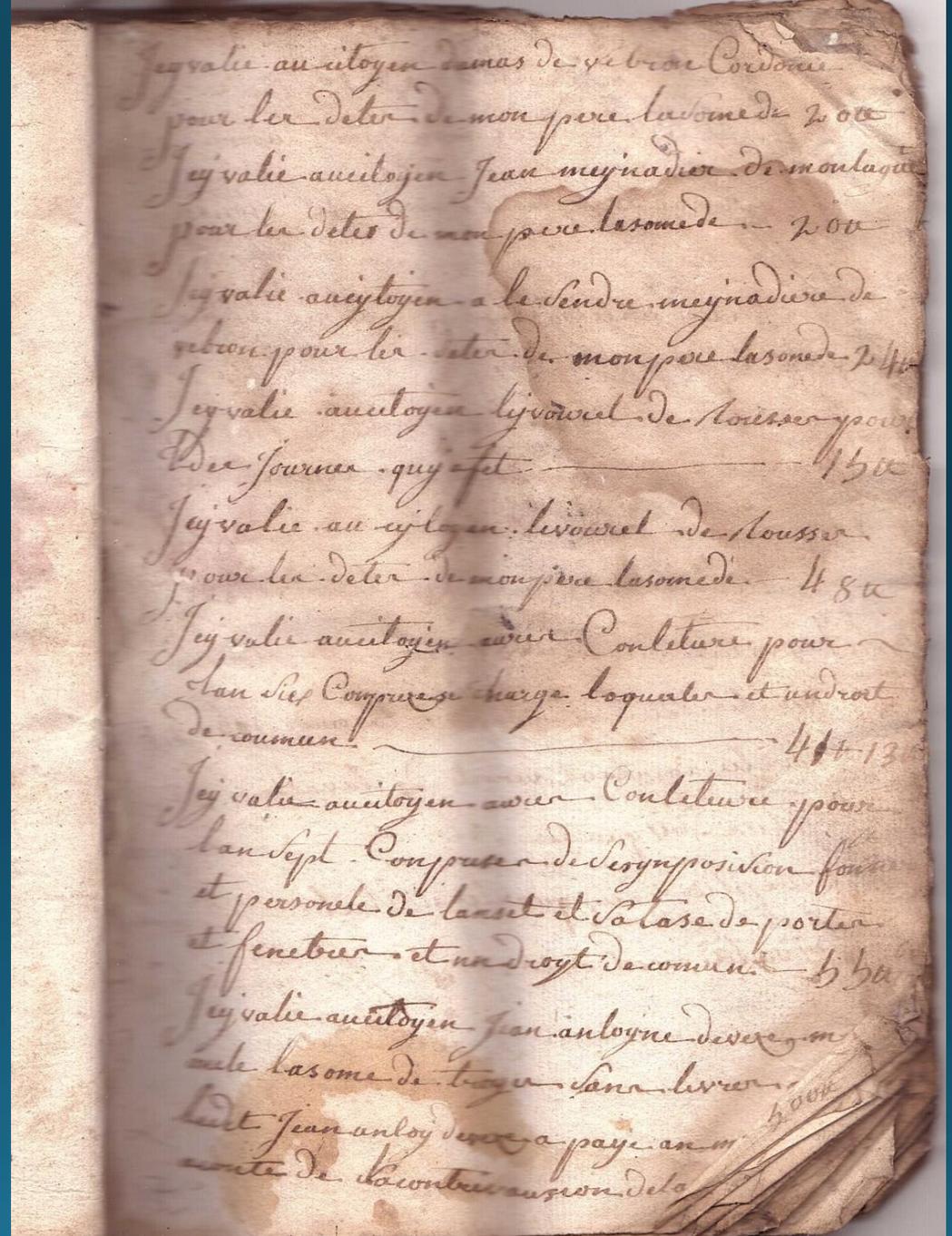
La scie, contrat avec Broche de  
Saint-André de Valborgne

Le pain à Lapierre boulanger de St  
André

Le foin

...

Saisie en 1791



# ÉPILOGUE

(19<sup>e</sup> siècle)



Moulin du Prat Nouvel

# Épilogue : décrue (1871)

Lors du passage de Mr le contrôleur dans notre commune pour la répartition des prestations et la révision des patentes, Mr le contrôleur m'imposa un surcroît de patente sur le moulin à huile et une petite presse à bras qui depuis la création de mon moulin n'avait été imposé, il me porta aussi comme faisant tourner trois paires de meules ...une patente de 51 F.

qu'il vous plaise d'observer Mr le Sous Préfet qu'une patente de 51 F pour un moulin de campagne et **d'une commune qui compte au plus 360 habitants** est énorme surtout en vous faisant connaître que mon moulin n'est que le quatrième de la commune, qu'un autre moulin patenté est construit à deux kilomètres du mien et qu'au village de Massevaques il en existe encore deux qui font tout le travail du haut de la commune, que par conséquent nous ne faisons moudre que par intervalle et que nous ne retirons aucun bénéfice de ce moulin attendu que la patente ou les réparations emportent tout le bénéfice que nous pouvons prélever de notre petite usine.

Je dois aussi vous faire observer que loin d'avoir trois paires de meules qui jouent je n'en ai que deux paires depuis trois ans ...

Et pour ce qui regarde le cylindre comme l'appelle M. le contrôleur je dois vous dire que je ne fais de l'huile que pendant un mois tout au plus et même pendant une forte année la plus part des années n'étant comme l'année qui vient de s'écouler que d'une quinzaine de jours ce qui fait qu'aucune patente ne devait être portée sur ce moulin ou sur la presse.



# Et crues

En 1875

en 1900 les eaux ont endommagé  
la pile et les avant-becs et sont  
montées à 2,50 m au dessous de  
l'intrados de la grande voûte

(AD 48, 3 O 367)





*Réalisation Gérard Caillat*